



SAINTE-JULIE

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 1227

Entrée en vigueur

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 12 février 2019, adoptait le règlement suivant :

- *Règlement 1227 pour payer le coût des travaux de réfection sur le chemin du Fer-à-Cheval, du 1901 au 1975, ainsi que les frais contingents pour un montant de 735 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 735 000 \$.*

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 1227 le 13 mars 2019.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville sis au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 14 mars 2019.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes
Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate